

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 1 (1892-1897)

Heft: [2]

Artikel: Lettres inédites de Voltaire à Louis Necker de Germany et à J.-A. de Luc

Autor: É.F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1002687>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LETTRES INÉDITES DE VOLTAIRE

A

LOUIS NECKER DE GERMANY ET A J.-A. DE LUC

Louis Necker¹ de Germany était le fils aîné de Charles-Frédéric, qui reçut la bourgeoisie de Genève en 1725 et le frère de Jacques Necker le ministre de Louis XVI. Il était né en 1730, il mourut en 1804. Elève de d'Alembert, il fut nommé en 1751 professeur de mathématiques à l'Académie de Genève; il est l'auteur de plusieurs travaux scientifiques qui lui firent un nom dans la science et lui valurent le titre de membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. En 1761, il renonça au professorat, quitta Genève et se voua au commerce qu'il alla exercer à Marseille. Durant son séjour dans cette ville, il s'occupa des protestants mis aux galères et il pria Voltaire de bien vouloir intercéder en leur faveur. Cinq lettres que le grand écrivain lui adressa à ce sujet ont été mises très obligeamment à notre disposition par M. Frédéric Necker²; elles sont écrites par un secrétaire, la signature seule (sauf pour la seconde qui n'est pas signée) est autographe. Elles ne sont pas toutes inédites : la première a déjà paru dans le *Journal de Genève* du 20 décembre 1788, puis, près d'un siècle après, Albert Rilliet la publiait ainsi que la seconde dans le même *Journal* (n° du 25 février 1883); enfin M. Bengesco les reproduisait toutes deux dans le t. III (p. 346-348) de son ouvrage intitulé : *Voltaire, bibliographie de ses œuvres*, Paris, 1882-1890, 4 vol. in-8.

Si nous avons cru devoir rééditer encore ces deux lettres, ce n'était pas tant pour en rétablir l'orthographe et corriger une ou deux erreurs ou omissions des précédents éditeurs que pour ne

¹ Voy. sur Louis Necker de Germany : de Montet, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, t. II, p. 238-239. — Galiffe, *Notices généalogiques*, t. II, nouv. éd., p. 614 et 615, et *D'un siècle à l'autre*, t. I, p. 175. — M. de Montet commet une erreur lorsqu'il place le séjour de Necker à Paris avant celui qu'il fit à Marseille.

² M. Frédéric Necker a donné lecture de ces lettres à la Société dans la séance du 28 janvier 1886. Voy. Éd. Favre, *Mémorial*, p. 235.

pas les séparer des trois suivantes encore inédites; ainsi réunies, elles font connaître un épisode du rôle que Voltaire a joué « dans la lutte toujours ouverte entre la liberté religieuse et l'intolérance, » elles montrent, on l'a très bien dit, « comment il conciliait son peu de goût pour les persécutés avec son zèle pour la défense de leur cause. »

ÉD. F.

I

A Monsieur

Monsieur NEKRE, Négociant [*alias* NEKER. Négotiant]
à Marseilles.

11^e Janv. 1764 au Château de ferney.

J'écris sur le champ, Monsieur, à M^r le Duc de Choiseuil pour vôtre martyr le Cordonnier. il me paraît qu'il a bien peu de foi et de zèle puisqu'il veut renoncer à la gloire d'être galérien pour la bonne Cause. ce n'est pas ainsi qu'en usaient les premiers chrétiens, tous gens très sensés, qui aimaient à la folie les coups de bâton et la Corde.

Quoi qu'il en soit, j'envoie en sa faveur un beau mémoire, qui peut être ne servira de rien, car j'ignore si M^r le Duc de Choiseuil se mêle des galériens comme des galères, et si l'emploi dont est revêtu le bon homme Chaumont n'est pas dans le département de la feuille des bénéfices. j'écris au hasard à la Cour, où l'on ne sait pas seulement s'il y a des huguenots aux galères. je m'intéresse à ce Chaumont à qui je dois une Lettre de vous, et qui m'a valu le plaisir de vous dire Combien j'ai l'honneur d'être, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur.

Voltaire gentilhomme ordinaire
de la chambre du Roy.

Je vous supplie de vouloir bien faire mes Compliments à M^r Audibert, si vous le voiez¹.

¹ Le 16 février Voltaire écrivait à M. de Végobre : « M. le duc de Choiseuil a délivré des galères le nommé Chaumont, dont tout le crime était

II

AU MÊME

15^e fév: 1764.

Ayez la bonté, Monsieur, de m'envoyer les noms, surnoms, métiers, galères, numeros de vos martyrs de la sottise, condamnés à ramer par le fanatisme; il ne serait pas mal de spécifier en marge, les mérites de chaque particulier. par exemple, Isaac, pour être allé armé, entendre la parole de Dieu. Jacob, pour avoir donné un soufflet à un prêtre. Daniel, pour avoir parlé irrévérentieusement de la presence réelle, etc^a.

Je ne vous répons pas de ressembler à la vierge marie qui tire tous les Samedis une ame du purgatoire, mais je vous répons que j'enverrai la liste, et que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour qu'on ne fasse plus de martyrs. on peut aller au ciel par tant de voies agréables, qu'il est ridicule d'y aller par celle là. je serai fort aise que l'ami Chaumont vienne me faire une paire de souliers¹, et qu'il se souvienne surtout du proverbe, Ne sutor ultra Crepidam.

L'affaire des Calas va à merveille. cette cruelle aventure fera beaucoup de bien, en inspirant beaucoup d'horreur. il y a encore quelques pédants et quelques hipocrites à Genève, mais il faut esperer que la race en finira. celui qui vous écrit ces choses édifiantes est à vos ordres.

d'avoir entendu un sermon au Désert. Il a quelques compagnons dont je ne désespère pas de briser les fers et les rames. L'esprit de tolérance commence à s'introduire sur les ruines du fanatisme. Bénissons-en Dieu. » Desnoiresterres, *Voltaire et J.-J. Rousseau*, Paris, 1874, in-8, p. 459.

¹ La visite de Chaumont à Voltaire eut lieu; nous en trouvons le piquant récit dans une lettre du pasteur témoin de la scène, publiée par M. Ch. Coquerel dans son ouvrage intitulé : *Histoire des Églises du désert*, Paris, 1841, 2 vol. in-8, t. II, p. 425-426.

III

AU MÊME

5^e Mars 1864. à ferney.

Je crains bien, Monsieur, de ne pas m'élever plus haut que la cheville du pied, et d'être obligé de m'en tenir à la délivrance du pauvre Cordonnier. le moment qui était favorable il y a quelques semaines ne l'est pas aujourd'hui. ¹. vous qui êtes dans un port de mer vous savez que les vents changent; mais je vous réponds qu'au premier beau temps je mettrai à la voile pour ces pauvres malheureux, je ne vous réponds pas de réussir. il me semble que parmi ces martyrs de Guillaume Farel et de Jean Calvin, il y a quelques vieillards qu'on pourra faire jouir du bénéfice d'âge, mais les autres qui peuvent travailler dans les chantiers sont regardés comme des gens utiles à qui on donne rarement la dignité de galériens honoraires.

J'ai vu votre Cordonnier, vraiment c'est un imbécile, si ses camarades sont aussi pauvres d'esprit, comme je le présume, ils sont aussi surs du paradis dans l'autre monde que des galères dans celui cy. V : t. h : ob : serv :

V.

IV

AU MÊME

19^e Mars 1764.

Il faut d'abord vous dire, Monsieur, que le ministre à qui je m'adressai pour obtenir la délivrance de ce pauvre galérien, a eu besoin de beaucoup d'adresse pour réussir aussi vite qu'il a fait,

¹ Dans une lettre à M. de Végobre, du 4 mars, Voltaire exprime les mêmes craintes. Desnoiresterres, *Voltaire et J.-J. Rousseau*, p. 459-460.

dans une chose qui n'est pas de son ministère. il ne serait pas possible d'obtenir la même grace pour vingt quatre personnes, la plupart condamnées par des parlements. vous savez dans quelles circonstances nous sommes; mais voicy les propositions que j'ai faites, et qui pourront réussir, en cas que vous soiez secondé par les parents et les amis de ceux qui sont condamnés pour cause de religion.

Le ministère a une grande prédilection pour la nouvelle Colonie de la guiane, on assure que le sol y est excellent, et que des personnes industrieuses et actives peuvent s'y enrichir en peu d'années. c'est, d'ailleurs, le plus beau climat de la nature, et les habitans des cotes méridionales de france ne trouveront pas l'air fort different, attendu les vastes forets qui dans ce país tempèrent plus qu'ailleurs l'ardeur du soleil. il me parait qu'il vaut mieux s'enrichir à la Cayenne, que d'être enchainés à Marseilles.

Vous m'avez dit, Monsieur, qu'ils pourraient fournir une somme de quinze à vingt mille livres pour obtenir leur liberté; je peux vous assurer qu'il n'y a point de ministre en france qui donnat sa faveur à prix d'argent; mais si vous pouvez faire préparer cette somme pour leur faire une pacotille, pour leur acheter les choses necessaires à leur établissement, et à l'espèce de culture qu'ils voudront entreprendre, s'ils se déterminent à partir avec leurs familles, s'ils peuvent même engager plusieurs de leurs amis à partir avec eux, il n'y aurait en ce cas qu'à m'envoyer un petit mémoire de leurs propositions. j'ai déjà parole qu'on fera pour eux humainement tout ce qu'on pourra pour favoriser leur établissement, leur liberté, et leur succes à la guiane.

Il ne faudrait pas, à mon avis qu'ils demandassent la permission de bâtir un temple, et d'amener avec eux des ministres, il faut qu'ils se presentent comme cultivateur soit d'indigo, ou de cochenille, ou de cotton, ou de soye, ou de tabac, ou de sucre, et non comme le peuple de Dieu passant les mers pour aller chanter les pseumes de Marot. ils pourront secrettement embarquer un ministre, ou deux, si celà leur convient; et quand ils seront une fois à la guiane, ils auront à faire à un gouverneur, homme de mérite, qui connait mieux que personne au monde le prix de la Tolérance, et qui ne part qu'avec la ferme résolution d'accorder à tout le monde liberté de conscience.

Voiez, Monsieur, si vous pouvez favoriser cette entreprise, et si on pourrait s'assurer de quelques familles qui voulussent se joindre à ceux qui sont détenus actuellement à Marseille. on peut faire toute cette affaire avec un carré de papier. j'ai déjà les noms des galériens que j'enverrai au ministre; il ne s'agit que de trouver quelqu'un qui stipule pour eux, et pour les familles qui voudront s'embarquer. il n'y a qu'à promettre qu'on se rendra dans trois mois, au plus tard, dans le port indiqué par le ministre, avec tous les ustenciles nécessaires à l'espèce de culture que chaque famille embrassera.

Il faudrait, je crois, qu'ils promissent aussi d'embarquer avec eux des provisions à leurs dépends, pour suppléer à ce qui pourrait manquer pendant la traversée; que le ministère s'engageat à leur fournir une partie de ces provisions de bouche, et que les émigrans se chargeassent de l'autre partie.

Je ne propose cet arrangement que pour rendre tout plus facile; car je crois que si une fois le ministère les avait fait embarquer il faudrait bien qu'il les nourrit, mais ils en seront beaucoup mieux, quand chacun arrivera avec sa petite provision; et l'argent dont vous m'avez parlé peut aisément servir à cet usage. faites donc au plutôt votre proposition, Monsieur, elle sera favorisée par un digne ministre d'Etat, et il la fera passer dans le conseil à moins qu'ils n'y trouve des obstacles invincibles. on ne doit jamais répondre de rien; mais j'espère beaucoup, il n'y a pas un moment à perdre, vous aurez la gloire de rendre un très grand service à l'humanité, et je serai votre premier commis dans le bureau de la bienfaisance. je suis à vous sans cérémonie.

V.

V

AU MÊME

6^e avril 1764.

Il est nécessaire, Monsieur, que je reçoive incessamment les intentions précises de vos saints et imbéciles martyrs. S'ils peuvent venir à la Cayenne avec chacun environ mille francs en effets

convenables à ce pays là, je vous réponds qu'ils seront très bien reçus. ceux qui préférèrent une chaîne de galériens à un climat qui est sous la ligne, sont bien les maîtres de rester aux galères, où ils resteront certainement jusqu'à la fin de leur vie, mais ceux qui seront assez sages pour s'embarquer trouveront le plus beau climat de la nature, où l'on peut cultiver avec le plus grand succès, le coton, la soie, le sucre, le cacao et l'indigo, et faire en peu de temps une fortune considérable. Si quelques familles protestantes veulent se joindre aux sages galériens, elles feront très bien de quitter un pays où elles seront persécutées, pour un pays où elles jouiront d'une liberté entière, et où elles gagneront beaucoup d'argent, ce qui après la liberté, et les psaumes de Marot est une fort bonne chose. je vous prie de m'instruire le plutôt que vous pourrez, de tout ce qu'il faudra représenter au ministre. il n'y a pas un moment à perdre si on veut que la chose réussisse. je vous prie de faire mes compliments à M^r et à Mad^e Mallet si vous les voyez, et d'être bien persuadé de tous les sentiments que j'ai pour vous.

V.

Les deux billets inédits de Voltaire ¹ reproduits ci-après appartiennent à M. W. de Luc, qui a bien voulu nous les communiquer et en autoriser la publication. Ils sont adressés à son ancêtre, l'éminent physicien et géologue Jean-André de Luc, né à Genève en 1727, mort à Windsor en 1817.

Avant de cultiver les sciences, J.-A. de Luc s'était adonné à la politique, moins par goût, semble-t-il, que par un sentiment de dévouement filial. Dans une lettre intime et intéressante datée d'Angleterre, 1782, il raconte que son père, Jacques-François de Luc (1698-1780), maître horloger, s'étant engagé, avec trop de passion et malgré les conseils de sa famille, dans les querelles qui divisaient sa patrie, et y ayant compromis à la fois son repos et sa fortune, lui, Jean-André, crut de son devoir de se joindre à son père « afin de gagner par là un peu de sa confiance et de tâcher de le diriger. » C'est ainsi que de Luc *l'aîné* (on l'appelait ainsi

¹ Communiqués à la Société le 14 janvier 1892.

parce qu'il avait un frère cadet, Guillaume-Antoine, qui joua également un certain rôle) devint, en partie contre son gré, un des chefs les plus en vue du parti des *Représentants*. C'était un homme sincère et au fond beaucoup plus modéré et équitable que la plupart des novateurs d'alors. Voltaire l'appelle le « Paoli de Genève. »

Les lettres que nous publions sont en entier de la main du philosophe de Ferney, et se font remarquer par une absence à peu près complète de ponctuation, d'accentuation et de majuscules. Le dédain des signes conventionnels de la langue écrite a été rarement poussé aussi loin que par ce membre de l'Académie française. La date est également omise, mais, à en juger par le contenu, ces billets doivent être de 1766 ou 1767, époque où Voltaire se mêlait assez activement des affaires intérieures de Genève, non point qu'elles l'intéressassent sérieusement, mais parce qu'elles fournissaient un aliment à la curiosité de son esprit et surtout à sa verve railleuse.

E. P.

I

[La suscription manque.]

22 nov^b.

Jay lu Monsieur les papiers que vous m'avez fait lhonneur de m'envoyer. ils mont paru ecrits avec sagesse, autant qu'avec clarté. Jose penser quil ne serait pas difficile de concilier les esprits sur les points qui sont discutez dans ces memoires. lobjet le plus important si je ne me trompe et qui semble rencontrer des difficultez insurmontables est le droit auquel on a donné le nom de négatif. la mediation na voulu sans doute ny avilir lautorité du conseil ny enchaîner la liberté des citoiens. Tout lesprit de vos loix consiste dans le maintien de ces deux objets.

hier apres votre départ de ferney je fis lire les articles de la médiation a l'avocat qui avait diné avec nous. il trouva sans hésiter que la lettre de la loy netait pas en faveur des representants. il faut donc trouver quelque tempérament qui concilie la lettre et lesprit. j'ay été fort surpris que dans sept cent citoyens vous ne pussiez pas compter trois jurisconsultes. peut être y a t'il un remede a cette étrange disette. je vous proposerai mes faibles idées la premiere fois que jauray lhonneur de vous entretenir.

vous savez que je n'ay et ne puis avoir en vue que le bien public. Vos sentiments m'ont paru aussi purs que les miens. Vous m'éclairerez beaucoup mais vous ne pourrez gueres augmenter l'envie que j'ay de voir votre république tranquile et heureuse non plus que les sentiments d'estime que vous m'avez inspirez.

permettez moy dy joindre ceux de lamitié sans ceremonie

v t h ob s^{tr}

V.

II

« a Monsieur

Monsieur jean andré Deluc lainé, a Genève ¹. »

(Sans date.)

Vous savez Monsieur que les mauvais propos ne doivent pas empêcher les bonnes actions. je nay et ne puis avoir d'autre but que la liberté et la concorde de mes voisins. je ne feray rien quau grand jour, et je me flatte que Monsieur le due de Pralin approuvera ma conduite.

Vous m'avez trouvé droit et sincere vous me trouverez toujours tel. ce n'est point en secret que je reçois lhonneur de vos visites. Vous pouvez venir sans scrupule, comme je fais gloire de mentrettenir avec un homme de votre mérite et avec des amis qui vous ressemblent.

mon carosse attend vos ordres.

¹ Coté au dos de la main de de Luc : «M. de V. ».